## LETTRE

De la Facultéde Théologie de Paris;

Coce

A M. de Juigné, Archevêque de Paris.

FRC 4811

La Faculté de Théologie de Paris s'étant assemblée en Sorbonne, lieu ordinaire de ses séances, a arrêté unanimement qu'elle enverroit cette lettre à M. l'Archevêque de Paris.

RÉVÉRENDISSIME PERE EN J. C.

Oujours fincere & constante dans fon attachement aux Evêques de l'Eglise Gallicane, aux successeurs de St. Denis envoyé par le Siege Apostolique, la Faculté de Théologie n'a pu néanmoins se défendre des sentiments plus viss & plus affectueux pour les Prélats qu'elle a élévés & nourris dans son sein.

Quelle joie n'a - t - elle pas éprouvé

of MJW 8654

lorsque vous sutes appellé par le Seigneur au gouvernement du Diocese de Paris! Témoin de vos travaux, pleine d'admiration pour vos vertus, avec quel empressement n'a-t-elle pas applaudi à votre élévation?

A présent que la tristesse a succédé à la joie; à présent que des revers lamentables vous ont éloigné de nous, elle se hâte de vous offrir, dans l'excès de votre accablement, une soible consolation; pénétrée de votre douleur, elle vous fait part de la sienne.

Gardienne de la foi antique liée à la Chaire de Pierre, ferme dans la tradition des Peres, la Faculté de Théologie ne reconnoît & ne reconnoîtra que vous

pour son légitime Pasteur.

Fait en l'Assemblée générale, tenue en Sorbonne, ce premier Avril 1791.

Signé GAYET-DE-SANSALE, Syndic.

